

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS

Banque de Tunisie

Siège social : 2, Rue de Turquie – 1001 Tunis

La Banque de Tunisie publie ci-dessous, ses états financiers intermédiaires arrêtés au 30 juin 2023. Ces états sont accompagnés de l'avis des commissaires aux comptes, Mr Mohamed Lassaad BORJI et Mr Lamjed BEN M'BAREK.

Bilan | 30 Juin 2023

En K.TND	Notes	Juin-23	Juin-22	Déc-22
AC1 - Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	2.1	514 314	421 045	437 250
AC2 - Créances sur les établissements bancaires et financiers	2.2	284 831	152 574	250 835
AC3 - Créances sur la clientèle	2.3	5 410 856	5 139 513	5 299 344
AC4 - Portefeuille titres commercial	2.4	-	-	39 742
AC5 - Portefeuille d'investissement	2.5	1 170 597	1 033 245	1 076 899
AC6 - Valeurs immobilisées	2.6	68 430	47 484	56 636
AC7 - Autres actifs	2.7	34 370	38 637	49 823
Total des Actifs		7 483 398	6 832 498	7 210 529
PA1 - Banque Centrale et CCP	3.1	165 671	171 067	190 357
PA2 - Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	3.2	44 671	34 851	18 981
PA3 - Dépôts de la clientèle	3.3	5 537 730	4 989 926	5 305 679
PA4 - Emprunts et ressources spéciales	3.4	292 570	357 932	323 997
PA5 - Autres passifs	3.5	235 376	172 652	164 932
Sous-total des Passifs		6 276 018	5 726 428	6 003 946
CP1 - Capital social		270 000	270 000	270 000
CP2 - Réserves		859 783	765 283	765 283
CP4 - Report à nouveau		1 200	4 983	4 983
CP5 - Bénéfice de l'exercice		76 397	65 804	166 317
Sous-total des Capitaux propres	3.6	1 207 380	1 106 070	1 206 583
Total des Passifs et des Capitaux propres		7 483 398	6 832 498	7 210 529

Engagements hors bilan | 30 Juin 2023

En K.TND	Notes	Juin-23	Juin-22	Déc-22
HB1 - Cautions, avals et autres garanties données	4.1	857 427	705 642	797 942
HB2 - Crédits documentaires	4.2	375 650	503 743	407 248
HB3 - Actifs donnés en garantie	4.3	347 994	250 762	315 538
Total des Passifs éventuels		1 581 071	1 460 147	1 520 728
HB4 - Engagements de financement donnés	4.4	237 667	225 279	197 930
Total des Engagements donnés		237 667	225 279	197 930
HB6 - Engagements de financement reçus	4.5	1 655	-	-
HB7 - Garanties reçues	4.6	2 876 277	2 724 168	2 857 851
Total des Engagements reçus		2 877 932	2 724 168	2 857 851

Etat de résultat | 30 Juin 2023

En K.TND	Notes	Juin-23	Juin-22	Déc-22
PR1 - Intérêts et revenus assimilés	5.1	290 267	224 708	491 158
PR2 - Commissions (en produits)	5.2	40 206	37 141	77 223
PR3 - Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières	5.3	13 364	16 838	31 252
PR4 - Revenus du portefeuille d'investissement	5.4	48 025	45 561	92 880
Total des produits d'exploitation		391 862	324 248	692 513
CH1 - Intérêts encourus et charges assimilées	5.5	160 725	116 885	260 678
CH2 - Commissions encourues	5.6	4 124	2 908	7 978
Total des charges d'exploitation		164 849	119 793	268 656
Produit net bancaire		227 013	204 455	423 857
PR5/CH4 - Dotations aux provisions & corrections de valeur sur créances et passifs	5.7	28 115	31 338	40 480
PR6/CH5 - Dotations aux provisions & corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement	5.8	1 298	1 655	8 694
PR7 - Autres produits d'exploitation	5.9	595	382	1 205
CH6 - Frais de personnel	5.10	51 522	46 554	99 437
CH7 - Charges générales d'exploitation	5.11	20 590	18 369	37 430
CH8 - Dotations aux amortissements sur immobilisations	5.12	4 678	4 021	8 098
Résultat d'exploitation		121 405	102 900	230 923
PR8/CH9 - Solde en gain / perte provenant des éléments ordinaires	5.13	(111)	(220)	193
CH11 - Impôt sur les bénéfices	5.14	44 897	36 876	64 799
Résultat net des activités ordinaires		76 397	65 804	166 317
PR9/CH10 - Solde Gains / Pertes des éléments extraordinaires	5.15	-	-	-
Résultat net de la période		76 397	65 804	166 317

Etat des flux de trésorerie | 30 Juin 2023

En K.TND	Notes	Juin-23	Juin-22	Déc-22
Produits d'exploitation bancaire encaissés	6.1	342 564	276 264	587 700
Charges d'exploitation bancaire décaissées	6.2	(157 113)	(113 989)	(246 809)
Dépôts / retraits de dépôts auprès d'autres établissements bancaires et financiers		(39 830)	(86 610)	(81 945)
Prêts et avances / remboursement prêts et avances accordés à la clientèle		(125 193)	(230 237)	(382 274)
Dépôts / retraits de dépôts de la clientèle		224 544	350 312	650 153
Sommes versées au personnel et créditeurs divers		(74 149)	(69 129)	(115 916)
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		74 843	(32 507)	(82 749)
Impôt sur les bénéfices		(44 897)	(36 876)	(64 799)
Flux de trésorerie nets provenant des activités d'exploitation		200 769	57 228	263 361
Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement		23 863	26 464	87 158
Acquisitions/ cessions sur portefeuille d'investissement		(70 834)	(35 721)	(99 789)
Acquisitions/ cession sur immobilisations		(16 400)	(4 954)	(17 962)
Flux de trésorerie nets provenant (affectés) des activités d'investissement		(63 371)	(14 211)	(30 593)
Augmentation/diminution ressources spéciales		(31 657)	(38 422)	(72 489)
Dividendes versés	6.3	(75 600)	(63 000)	(63 000)
Flux de trésorerie nets provenant des activités de financement		(107 257)	(101 422)	(135 489)
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de l'exercice		30 141	(58 405)	97 279
Liquidités et équivalents de liquidités en début d'exercice		625 475	528 196	528 196
Liquidités et équivalents de liquidités en fin d'exercice	6.4	655 616	469 791	625 475

Notes aux états financiers
Juin 2023

1. Présentation de la banque et de ses principes et méthodes comptables

La Banque de Tunisie est une société anonyme au capital de 270.000.000 dinars, créée en 1884, et régie par la loi n° 2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux établissements de crédit.

La Banque de Tunisie est une banque universelle privée. Son capital social est divisé en 270 000 000 actions de 1 DT chacune, réparties comme suit :

Actionnaires	Nombre (Unité 1000)	%
Actionnaires tunisiens	171 340	63%
Actionnaires étrangers	98 660	37%
Total	270 000	100%

Les états financiers de la Banque de Tunisie arrêtés au 30 juin 2023 ont été établis conformément :

- A la loi n° 96-112 du 30 décembre 1996, relative au système comptable des entreprises ;
- Au décret n° 96-2459 du 30 décembre 1996, portant approbation du cadre conceptuel de la comptabilité financière ;
- A l'arrêté du ministre des Finances du 31 décembre 1996, portant approbation des normes comptables ;
- A l'arrêté du ministre des Finances du 22 janvier 1999, portant approbation des normes comptables techniques ;
- A l'arrêté du ministre des Finances du 25 mars 1999, portant approbation des normes comptables sectorielles relatives aux établissements bancaires.

Les états financiers arrêtés et publiés par la Banque de Tunisie au 30 juin 2023, sont présentés conformément à la norme comptable sectorielle n°21 relative à la présentation des états financiers des établissements bancaires.

1.1. Les engagements de la banque

L'engagement désigne toute créance résultant des prêts et avances accordés par la banque, ainsi que toute obligation de la banque en vertu d'un contrat ou tout autre mécanisme, de fournir des fonds à une autre partie (Engagement de financement) ou de garantir à un tiers l'issue d'une opération en se substituant à son client s'il n'honore pas ses obligations (Engagement de garantie).

1.1.1. Les règles d'évaluation des engagements au bilan

Les prêts et avances sont comptabilisés au bilan, pour le montant des fonds mis à disposition du débiteur, au moment de leur mise à disposition.

Lorsque le montant des fonds mis à disposition est différent de la valeur nominale (c'est le cas notamment des intérêts décomptés et perçus d'avance sur le montant du prêt), les prêts et avances sont comptabilisés pour leur valeur nominale et la différence par rapport au montant mis à la disposition du débiteur est portée dans un compte de régularisation et prise en compte en revenus. Toutefois, et pour les besoins de la présentation des états financiers, le montant des intérêts perçus d'avance et non courus à la date d'arrêtés des états financiers sont déduits de la valeur des prêts et avances figurant à l'actif.

Par ailleurs, lorsque la banque s'associe avec d'autres banques pour accorder un concours à une tierce personne sous forme de prêts et avances, ou d'engagements de financement ou de garantie, l'engagement est comptabilisé pour sa quote-part dans l'opération.

Dans le cas où la quote-part en risque de l'établissement bancaire est supérieure ou inférieure à celle de sa quote-part dans l'opération, la différence est constatée selon le cas parmi les engagements de garantie donnés ou les engagements de garantie reçus.

1.1.2. La comptabilisation des engagements en hors bilan

a) Les engagements de financement et de garantie

Les engagements de financement et de garantie couvrent les ouvertures de lignes de crédit, les crédits documentaires et les cautions, avals et autres garanties donnés par la banque à la demande du donneur d'ordre.

Les engagements de financement et de garantie sont portés en hors bilan à mesure qu'ils sont contractés et sont transférés au bilan au fur et à mesure des débloquages des fonds pour la valeur nominale des fonds à accorder pour les engagements de financement et au montant de la garantie donnée pour les engagements de garantie.

Aux termes de la norme comptable sectorielle n°24, les engagements de financement et de garantie sont annulés du hors bilan :

- Soit à la fin de la période de garantie à partir de laquelle l'engagement cesse de produire ses effets ;
- Soit lors de la mise en œuvre de l'engagement, l'annulation résulte dans ce cas du versement des fonds et de l'enregistrement d'une créance au bilan.

b) Les garanties reçues par la banque

En contrepartie des engagements donnés, la banque obtient des garanties sous forme d'actifs financiers, de sûretés réelles et personnelles, de cautions, avals et autres garanties donnés par d'autres établissements bancaires ainsi que des garanties données par l'Etat et les compagnies d'assurance.

Ces garanties sont comptabilisées, lorsque leur évaluation peut être faite de façon fiable, pour leur

valeur de réalisation attendue au profit de la banque, sans pour autant excéder la valeur des engagements qu'elles couvrent.

Leur évaluation est faite sur la base d'une expertise.

1.1.3 L'évaluation des engagements à la date d'arrêt

Aux termes de la norme comptable sectorielle n°24 relative au traitement des engagements et revenus y afférents dans les établissements bancaires, « le risque que les contreparties n'honorent pas leurs engagements peut être lié soit à des difficultés que les contreparties éprouvent, ou qu'il est prévisible qu'elles éprouveront, pour honorer leurs engagements ou au fait qu'elles contestent le montant de leurs engagements ».

Lorsqu'un tel risque existe, les engagements correspondants sont qualifiés de douteux. Une provision est constituée.

Les engagements constatés au bilan et en hors bilan sont classés et provisionnés conformément aux dispositions de la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n° 91-24 du 17 décembre 1991 relative à la division, couverture des risques et suivi des engagements.

La circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n° 91-24 énonce la classification suivante :

- **Les actifs courants (Classe 0) :** Sont considérés comme actifs courants, les actifs dont la réalisation ou le recouvrement intégral dans les délais paraît assuré ;
- **Les actifs nécessitant un suivi particulier (Classe 1) :** Ce sont les actifs dont la réalisation ou le recouvrement intégral dans les délais est encore assuré et qui sont détenus sur des entreprises opérant dans un secteur d'activité qui connaît des difficultés ou dont la situation financière se dégrade. Les retards de paiement des intérêts ou du principal n'excèdent pas les 90 jours ;
- **Les actifs incertains (Classe 2) :** Ce sont tous les actifs dont la réalisation ou le recouvrement intégral dans les délais est incertain et qui sont détenus sur des entreprises qui connaissent des difficultés financières ou autres pouvant mettre en cause leur viabilité et nécessitant la mise en œuvre de mesures de redressement. Les retards de paiement des intérêts ou du principal sont généralement supérieurs à 90 jours sans excéder 180 jours ;
- **Les actifs préoccupants (Classe 3) :** Ce sont tous les actifs dont la réalisation ou le recouvrement est menacé et qui sont détenus sur des entreprises qui représentent avec plus de gravité les caractéristiques de la classe 2. Les retards de paiement des intérêts ou du principal sont généralement supérieurs à 180 jours sans excéder 360 jours ; et
- **Les actifs compromis (Classes 4) :** Font partie de cette classe les créances pour lesquelles les retards de paiement sont supérieurs à 360 jours, les créances contentieuses, ainsi que les créances sur des entreprises qui représentent avec plus de gravité

les caractéristiques de la classe 3. Les retards de paiement des intérêts ou du principal sont généralement supérieurs à 360 jours.

1.1.4 La prise en compte des dépréciations sur les engagements

a) Les provisions individuelles

▪ Règles de mesure des provisions individuelles

Les provisions requises sur les actifs classés sont déterminées selon les taux édictés par la Banque Centrale de Tunisie dans la circulaire n°91-24 et sa note aux banques n°93-23. Ces provisions sont constituées individuellement sur les créances auprès de la clientèle.

Pour les besoins de l'estimation des provisions sur les créances de la clientèle, la banque retient la valeur des garanties hypothécaires dûment enregistrées et ayant fait l'objet d'évaluations indépendantes. Ce traitement concerne les relations nouvellement classées parmi les actifs non-performants sans effet rétroactif.

L'application de la réglementation prudentielle conduit à retenir des taux minimums de provision par classe d'actifs.

Classe	Taux de provision
0 et 1	0%
2	20%
3	50%
4	100%

Les taux de provisionnement par classe de risque sont appliqués au risque net non couvert, soit le montant de l'engagement déduction faite des agios réservés et de la valeur des garanties obtenues sous forme d'actifs financiers, d'immeubles hypothéqués, de garanties de l'Etat et des garanties des banques et assurances.

▪ Prise en compte des garanties en matière d'évaluation des provisions sur les actifs compromis :

Aux termes de la circulaire BCT n°2013-21 du 30 décembre 2013 relative à la division, couverture des risques et suivi des engagements, une décote de la valeur de la garantie retenue pour l'évaluation du risque est constituée sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans pour la couverture du risque net et ce, selon les quotités minimales suivantes :

Ancienneté dans la classe 4	Taux de provision
3 à 5 ans	40%
6 et 7 ans	70%
≥ à 8 ans	100%

b) Les provisions collectives

En application des dispositions de l'article 10 bis de la circulaire n°91-24 relative à la division, couverture des risques et suivi des engagements, une provision doit être constituée par prélèvement sur les résultats de l'exercice, pour couvrir les risques latents sur l'ensemble des actifs courants et ceux nécessitant un suivi particulier.

La méthodologie adoptée pour la détermination de ladite provision collective prévoit :

- Le regroupement des engagements 0 et 1 en groupes homogènes par nature du débiteur (Professionnels, contreparties publiques ou Particuliers) et par secteur d'activité afin de déterminer pour chaque groupe un taux de migration annuel qui correspond au risque additionnel du groupe considéré de l'année N rapporté aux engagements 0 et 1 du même groupe de l'année N-1, observé durant les années antérieures (5 ans au moins compte non tenu de l'année 2020 et l'année de référence) ;
- Calculer la moyenne des taux de migration par groupe homogène ;
- Les taux de migration historique du groupe de contreparties sont majorés par des taux déterminés par la BCT ;
- L'application d'un taux de provisionnement standard sur le risque additionnel par groupe et l'application de ce taux à l'encours des engagements 0 et 1 du groupe considéré. La provision collective globale est la somme des provisions collectives par groupe.

Les taux de provisionnement standards qui ont été fixés par la Banque Centrale de Tunisie retenus, pour la détermination de la provision collective requise au 30 juin 2023, sont comme suit :

Groupe de créances	Taux de provision BCT
I. Professionnels du secteur privé	
Agriculture	35%
Industries mécaniques et électriques	35%
Oléifacteurs	35%
Industries agroalimentaires	35%
Industries pharmaceutique	35%
Autres industries	35%
BTP	35%
Tourisme	35%
Agences de voyage	35%
Agence de location de voitures	35%
Promotion immobilière	30%
Commerce	35%
Santé	35%
Télécom et TIC	35%
Autres services	35%
II. Contreparties publiques	

Groupe de créances	Taux de provision BCT
Entreprises publiques opérant dans des secteurs concurrentiels	35%
Autres organismes publics	35%
III. Particuliers	
Salariés du secteur privé : Crédits logements	15%
Salariés du secteur privé : Crédits à la consommation	35%
Salariés du secteur public : Crédits logements	15%
Salariés du secteur public : Crédits à la consommation	35%

1.2 Le portefeuille-titres

1.2.1 La composition du portefeuille-titres

Le portefeuille des titres est composé du portefeuille-titres commercial et du portefeuille d'investissement.

a) Le portefeuille-titres commercial

Le portefeuille-titres commercial comprend :

- Titres de transaction : ce sont des titres qui se distinguent par leur courte durée de détention (limitée à trois mois) et par leur liquidité.
- Titres de placement : ce sont les titres acquis avec l'intention de les détenir à court terme (avec une période supérieure à trois mois), à l'exception des titres à revenu fixe que l'établissement a l'intention de conserver jusqu'à l'échéance et qui seront définis comme des titres d'investissement.

b) Le portefeuille d'investissement

Il s'agit des titres acquis avec l'intention ferme de les détenir jusqu'à leur échéance. Ils sont enregistrés pour leur prix d'acquisition, frais d'achat exclus.

Sont classés parmi ces titres, les titres de participation, les parts dans les entreprises associées et co-entreprises et les parts dans les entreprises liées. Ils sont détenus d'une façon durable et estimés utiles à l'activité de la banque, permettant ou non d'exercer une influence notable, un contrôle conjoint ou un contrôle exclusif sur la société émettrice.

Sont classés parmi les titres de participation :

- Les actions et autres titres à revenu variable détenus pour en retirer sur une longue durée une rentabilité satisfaisante sans pour autant que la banque n'intervienne dans la gestion de la société émettrice.
- Les actions et autres titres à revenu variable détenus pour permettre la poursuite des relations bancaires entretenues avec la société émettrice, et qui ne peuvent pas être classés parmi les parts dans les entreprises associées, ou les parts dans les co-entreprises ou encore les parts dans les entreprises liées.

1.2.2. La comptabilisation et évaluation en date d'arrêté

Les titres sont comptabilisés à la date d'acquisition pour leur coût d'acquisition tous frais et charges exclus à l'exception des honoraires d'étude et de conseil engagés à l'occasion de l'acquisition des titres d'investissement.

Lorsque le prix d'acquisition des titres à revenu fixe est supérieur ou inférieur à leur prix de remboursement, la différence (prime ou décote selon le cas), est incluse dans le coût d'acquisition, à l'exception des primes et décotes sur les titres d'investissement et les titres de placement qui sont individualisées et étalées sur la durée de vie restante du titre.

A la date d'arrêté des comptes, il est procédé à l'évaluation des titres comme suit :

a) Les titres de transaction

Ces titres sont évalués à la valeur de marché (le cours boursier moyen pondéré à la date d'arrêté ou à la date antérieure la plus récente). La variation de cours consécutive à leur évaluation à la valeur de marché est portée en résultat.

b) Les titres de placement

Ces titres sont valorisés, pour chaque titre séparément, à la valeur de marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les titres non cotés. Il ne peut y avoir de compensation entre les plus-values latentes des uns avec les pertes latentes sur d'autres.

La moins-value latente ressortant de la différence entre la valeur comptable et la valeur de marché ou la juste valeur des titres donne lieu à la constitution de provisions, contrairement aux plus-values latentes qui ne sont pas constatées.

c) Les titres d'investissement

Le traitement des plus-values latentes sur ces titres est le même que celui prévu pour les titres de placement. Les moins-values latentes ne font l'objet de provision que dans les deux cas suivants :

- Une forte probabilité que l'établissement ne conserve pas ces titres jusqu'à l'échéance ;
- L'existence de risques de défaillance de l'émetteur des titres.

1.3 Les immobilisations

Les immobilisations sont portées à l'actif du bilan de la banque (Poste AC6) lorsque :

- Il est probable que des avantages économiques futurs résultant de ces éléments profiteront à la banque ;
- Leur coût peut être mesuré de façon fiable.

Elles sont ventilées en immobilisations corporelles et immobilisations incorporelles.

1.3.1. Les immobilisations corporelles

Une immobilisation corporelle est un actif physique et tangible contrôlé et détenu soit pour la fourniture de services soit à des fins administratives propres à la banque. Elle est censée être utilisée sur plus d'un exercice. La nature de la dépense qui reste déterminante pour son passage en immobilisation au lieu de charge est tributaire des deux conditions précitées.

Le coût d'acquisition du bien comporte le prix d'achat, les droits de douane et autres impôts et taxes non récupérables, les frais de transport, les frais de transit, les frais d'assurance, les frais d'installation qui sont nécessaires à la mise en état d'utilisation de l'immobilisation en question, etc.

Les réductions commerciales obtenues et les taxes récupérables sont déduites du coût d'acquisition.

Quant à l'amortissement des immobilisations corporelles, la base amortissable est déterminée par le coût de l'actif diminué de sa valeur résiduelle, définie comme le montant net que la banque estimerait obtenir en échange du bien à la fin de sa durée d'utilisation après déduction des coûts de cession prévus.

Les dépenses postérieures relatives à une immobilisation corporelle déjà comptabilisée sont incorporées à la valeur comptable du bien lorsqu'il est probable que des avantages futurs, supérieurs au niveau de performance initialement évalué du bien existant, bénéficieront à la banque. Toutes les autres dépenses ultérieures sont inscrites en charges de l'exercice au cours duquel elles sont encourues.

a) Amortissement des immobilisations corporelles

La durée d'utilisation est soit la période pendant laquelle la banque s'attend à utiliser un actif, soit le nombre d'unités de production (ou l'équivalent) que la banque s'attend à obtenir de l'actif. Les immobilisations corporelles de la banque sont amorties linéairement aux

Description	30/06/2023	30/06/2022
Immeubles	5%	5%
Matériel et mobilier de bureau	10%	10%
Matériel roulant	20%	20%
Matériel informatique	14%	14%

taux suivants :

Postérieurement à sa comptabilisation initiale à l'actif, une immobilisation corporelle est comptabilisée à son coût diminué du cumul des amortissements ou des pertes de valeur éventuelles (c'est lorsque la valeur comptable nette ne pourra pas être récupérée par les résultats futurs provenant de son utilisation).

b) Sortie d'actif des immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont retirées de l'actif du bilan lors de leur cession, ou lors de leur mise au rebut.

Ainsi, la différence entre le produit de cession et la valeur comptable nette à la date du retrait est incluse dans le résultat de l'exercice en cours.

1.3.2 Les immobilisations incorporelles

Une immobilisation incorporelle est un actif non monétaire identifiable sans substance physique, détenu en vue de son utilisation pour une période de plus d'un an, pour une location à des tiers ou à des fins administratives.

Le fonds commercial acquis comprend les éléments usuels composant le fonds commercial (clientèle, achalandage), ainsi que les autres actifs incorporels qui n'ont pas fait l'objet d'une évaluation et d'une comptabilisation séparées au bilan.

Le droit au bail acquis est constaté comme actif incorporel dans la mesure où il a fait l'objet d'une évaluation séparée dans l'acte de cession. Il bénéficie d'une protection juridique et correspond au droit transféré à l'acquéreur pour le renouvellement du bail.

Les logiciels informatiques dissociés du matériel acquis ou créés soit pour l'usage interne de la banque, soit comme moyen d'exploitation pour répondre aux besoins de la clientèle sont constatés en actif incorporel lorsque les deux conditions générales prévues par le paragraphe 2.4 ci-dessus sont remplies. Il en est de même pour le coût de développement des logiciels à usage interne créés ou développés en interne ou sous-traités.

Une immobilisation incorporelle acquise ou créée est comptabilisée à son coût mesuré selon les mêmes règles que celles régissant la comptabilisation des immobilisations corporelles.

a) Amortissement des immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont amorties linéairement sur leur durée d'utilisation :

- Le fond commercial et le droit au bail sont amortis sur une période ne dépassant pas 20 ans ou sur une période plus longue s'il est clairement établi que cette durée est plus appropriée. La banque a choisi de ne pas amortir les fonds de commerce acquis ;
- La durée de vie estimée des logiciels dépend de la date à laquelle le logiciel cessera de répondre aux besoins de la banque ou à ceux de la clientèle compte tenu de l'évolution prévisible des connaissances techniques en matière de conception et de production de logiciels. Cette durée ne peut pas être supérieure à 5 ans. La Banque de Tunisie amortit ses logiciels informatiques au taux linéaire de 33,33% ;
- Un examen périodique est pratiqué à chaque fois qu'un indicateur de perte de valeur est identifié (lorsque la valeur récupérable de l'immobilisation est inférieure à sa valeur comptable nette). Dans ce cas,

ladite valeur comptable nette est ramenée à la valeur récupérable.

b) Sortie d'actif des immobilisations incorporelles

Une immobilisation incorporelle est retirée du bilan dès lors qu'elle est cédée ou que l'on n'attend plus d'avantages économiques futurs de son utilisation ou de sa cession ultérieure.

1.4. Les dépôts et avoirs de la clientèle

Les dépôts de la clientèle sont les dépôts qu'ils soient à vue ou à terme, les comptes d'épargne ainsi que les sommes dues à l'exception des dettes envers la clientèle qui sont matérialisées par des obligations ou tout autre titre similaire (notamment les emprunts et ressources spéciales).

1.4.1 Les dépôts à vue

Les comptes à vue sont destinés à l'enregistrement des opérations courantes de la clientèle. Ils ne sont pas généralement rémunérés. Si le cas se présente leur rémunération est déterminée selon la réglementation en vigueur.

Ces dépôts peuvent être restitués à tout moment par une demande du titulaire du compte ou de son mandataire.

1.4.2 Les comptes d'épargne

Les comptes d'épargne enregistrent les versements et les retraits courants de la clientèle. Ils sont rémunérés trimestriellement par référence au taux de rendement de l'épargne (TRE) défini par la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie.

Ces comptes sont répartis en trois catégories :

- Les comptes d'épargne classiques ;
- Les comptes d'épargne logement permettant d'accéder à un crédit pour logement ; et
- Les comptes d'épargne horizon permettant d'accéder à un crédit.

1.4.3 Les comptes à terme et bons de caisse

La banque est habilitée à ouvrir des comptes à terme et à émettre des bons de caisse.

Les comptes à terme sont les comptes dans lesquels les fonds déposés restent bloqués jusqu'à l'expiration du terme convenu à la date du dépôt de fonds.

Le montant, l'échéance et le taux d'intérêt sont fixés dès l'ouverture du compte à terme et dès l'émission du bon de caisse.

Le taux d'intérêt applicable aux comptes à terme et aux bons de caisse est fixé conformément à la réglementation en vigueur.

1.4.4 Les certificats de dépôts

La banque peut demander de la liquidité sur le marché monétaire au moyen de l'émission de certificats de dépôts. Ce sont des titres nominatifs dématérialisés qui sont inscrits en comptes spécifiques ouverts au nom de chaque propriétaire auprès de la banque.

1.4.5. Les pensions livrées

La pension livrée est un contrat par lequel la banque cède en pleine propriété, moyennant un prix convenu à la date de cession, à une autre personne morale ou à un autre organisme de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM), des valeurs mobilières et/ou des effets de commerce avec l'engagement irrévocable du cédant et du cessionnaire, le premier à reprendre les valeurs mobilières ou les effets de commerce et le second à les lui rétrocéder à un prix et à une date convenus à la date de cession.

1.5. Comptabilisation des capitaux propres

Les capitaux propres comportent le capital social, les compléments d'apport, les réserves et équivalents, les résultats reportés et le résultat de la période (bénéficiaire ou déficitaire).

Le capital social correspond à la valeur nominale des actions composant ledit capital, ainsi que des titres qui en tiennent lieu ou qui y sont assimilés notamment les certificats d'investissement.

Le capital souscrit et non libéré, qu'il soit appelé ou non appelé est soustrait de ce poste.

Les compléments d'apport comprennent les primes d'émission, de fusion et toute autre prime liée au capital.

Les réserves représentent la partie des bénéfices affectés en tant que tels. Elles sont soit des réserves légales, statutaires et contractuelles, affectées suite à une disposition légale, statutaire, contractuelle (telle que la réserve pour réinvestissement exonéré) ; soit des réserves facultatives affectées suite à des décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires de la banque (cas des réserves à régime spécial, des réserves pour éventualités diverses).

Les résultats reportés correspondent à la fraction des bénéfices des exercices précédents qui n'ont pas été distribués ou affectés aux réserves, ainsi que l'effet des modifications comptables non imputés sur le résultat de l'exercice, dans les rubriques des capitaux propres.

1.6. La prise en compte des revenus

Les revenus liés aux engagements contractés par la banque perçus sous forme d'intérêts et de commissions, et les dividendes revenant à la banque au titre de sa participation sont comptabilisés lorsque les conditions suivantes sont remplies :

- Ces revenus peuvent être mesurés d'une façon fiable ;

- Leur recouvrement est raisonnablement sûr.

Leur prise en compte en résultat est faite conformément aux règles prévues par la Norme Comptable NC 03 relative aux revenus.

1.6.1. La constatation des intérêts

Les intérêts sont comptabilisés au compte de résultat à mesure qu'ils sont courus sur la base du temps écoulé et du solde restant en début de chaque période.

L'engagement établi entre la banque et le bénéficiaire mentionne les règles de calcul de ces intérêts. Ainsi, les tableaux d'amortissement permettent à la banque de connaître d'avance le montant de ces intérêts. Lorsque le contrat prévoit que le montant des intérêts est indexé sur un indicateur quelconque (généralement le T.M.M.), la connaissance de cet indicateur permet à la banque d'effectuer des estimations fiables de ses revenus.

1.6.2. La constatation des commissions

Les commissions sont enregistrées selon le critère de l'encaissement. Ainsi, conformément à la norme comptable sectorielle n°24 :

- Si les commissions rémunèrent la mise en place de crédits (telles que les commissions d'étude), elles sont prises en compte lorsque le service est rendu ;
- Si les commissions sont perçues à mesure que le service est rendu (telles que les commissions sur engagements par signature), elles sont comptabilisées en fonction de la durée couverte par l'engagement.

1.6.3. La constatation des dividendes

Les revenus résultant de la participation de la banque sous forme de dividendes sont comptabilisés, lorsque le droit de l'actionnaire au dividende est établi, pour la somme revenant à la banque au titre de ladite participation.

1.6.4. La comptabilisation des revenus sur portefeuille-titres

La méthode retenue pour la constatation des revenus des titres est la méthode linéaire, tel que prévu par la norme comptable sectorielle n°25.

Les intérêts sur les engagements sont constatés au fur et à mesure qu'ils sont courus et sont rattachés à la période adéquate par abonnement.

À chaque arrêté comptable, les intérêts courus de la période, calculés au taux nominal du titre, sont enregistrés au compte de résultat, et le montant de la prime ou de la décote fait l'objet d'un échelonnement linéaire sur la durée de vie du titre.

Ainsi, les intérêts à recevoir sur les bons du Trésor souscrits sont inclus dans la valeur des titres et constatés en résultat de la période.

Les intérêts perçus d'avance font l'objet d'abonnement aux périodes adéquates.

1.6.5. La constatation des revenus sur les opérations de leasing

La Banque de Tunisie pratique le leasing en tant qu'activité de crédit au sein de ses services d'engagements. Elle met à la disposition de ses clients un instrument de financement qui leur donne la possibilité de louer les biens de leur choix tout en bénéficiant d'une option d'achat au terme d'un contrat de bail.

Il existe deux formes de leasing :

- **Le leasing mobilier** : financement des investissements en biens d'équipement à usage professionnel (matériel roulant, bureautique, équipement industriel, etc.) ;
- **Le leasing immobilier** : financement des locaux à usage professionnel (bâtiments, usines, magasins, etc.).

Les biens acquis dans le cadre de l'exercice de ces opérations de leasing sont momentanément constatés dès leur acquisition dans un compte de débiteurs divers en attente de mise en force du contrat de leasing.

A la mise en force du contrat du leasing, c'est la norme comptable n°41 relative aux contrats de location qui est appliquée pour la constatation de l'opération de leasing à l'actif de la banque. Ces actifs sont comptabilisés en tant que crédits à la clientèle et sont classés parmi les opérations avec la clientèle.

1.7 Les règles de conversion des opérations en devises

Conformément aux dispositions prévues par la norme comptable sectorielle n°23 relative aux opérations en devises dans les établissements bancaires :

- Les opérations effectuées en devises sont enregistrées en comptabilité de façon distincte par la tenue d'une comptabilité autonome dans chacune des devises utilisées. Cette comptabilité permet la détermination périodique de la position de change ;
- Les charges et produits libellés en devises influent sur la position de change. Ils sont comptabilisés dans la comptabilité ouverte au titre de chaque devise concernée dès que les conditions de leur prise en compte sont réunies, puis convertis dans la comptabilité en monnaie de référence, et ce, sur la base du cours de change au comptant en vigueur à la date de leur prise en compte dans la comptabilité tenue en devises. Toutefois, un cours de change moyen hebdomadaire ou mensuel peut être utilisé pour l'ensemble des opérations comptabilisées dans chaque devise au cours de cette période ;

- Les charges et produits libellés en devises courus et non échus à la date d'arrêté comptable sont convertis sur la base du cours de change au comptant en vigueur à la date de l'arrêté comptable ;
- A chaque arrêté comptable, les éléments d'actif, de passif et de hors bilan figurant dans chacune des comptabilités devises sont convertis et reversés dans la comptabilité en monnaie de référence sur la base du cours de change au comptant en vigueur à la date.
Les différences, entre d'une part, les éléments d'actif, de passif et de hors bilan réévalués, et d'autre part, les montants correspondants dans les comptes de contre-valeur de position de change sont pris en compte en résultat de la période considérée ;
- Les opérations de change au comptant avec délai d'usage (qui est généralement de 2 jours ouvrables) sont comptabilisées en hors bilan dès la date d'engagement et au bilan à la date de mise à disposition des devises ;
- Les opérations de change à terme à des fins spéculatives sont converties, à la date d'engagement, au cours de change à terme tel que prévu par le contrat. Elles sont comptabilisées en hors bilan.
A chaque arrêté comptable, les engagements sont réévalués sur la base du cours de change à terme pour le terme restant à courir à la date d'arrêté. Toute différence de change résultant de cette réévaluation est portée dans sa totalité en résultat.

1.8. Le processus de réservation des produits

Les intérêts et les agios débiteurs cessent d'être comptabilisés lorsque les engagements auxquels ils se rapportent sont qualifiés de douteux, ou que des sommes en principal ou intérêts venus antérieurement à échéance sur la même contrepartie sont demeurées impayées. Ainsi, tout intérêt ayant été précédemment comptabilisé mais non payé est déduit du résultat et enregistré en agios réservés.

En application des dispositions prévues aussi bien par la norme comptable n°3 relative aux Revenus, la norme comptable sectorielle n°24 relative aux engagements et revenus que par l'article 9 de la circulaire n°91-24 de la Banque Centrale de Tunisie, les intérêts et les agios débiteurs relatifs aux créances classées 2, 3 et 4, ne doivent être comptabilisés en chiffre d'affaires que si leur recouvrement est assuré.

Les Actifs

Notes aux états financiers
Juin 2023

Notes sur les actifs

Note 2.1

AC1 - Caisse et avoirs auprès la Banque centrale, CCP et la TGT

En K.TND

	Juin-23	Juin-22	Déc-22
Caisse Dinars	56 214	41 395	38 501
Caisse Devises	8 097	5 935	5 155
Banque Centrale de Tunisie	449 440	373 152	393 031
CCP	563	563	563
Total AC1 - Caisse et avoirs auprès la Banque centrale, CCP et la TGT	514 314	421 045	437 250

Note 2.2

AC2 - Créances sur les établissements bancaires et financiers

En K.TND

	Juin-23	Juin-22	Déc-22
Avoirs chez les établissements financiers	45 589	36 867	31 536
Avoirs en devises chez correspondants étrangers	45 587	36 865	31 534
Comptes débiteurs des banques et correspondants en dinars convertibles	2	2	2
Prêts aux établissements financiers	235 978	113 484	216 913
Prêts au jour le jour et à terme en dinars aux banques	93 000	25 000	70 000
Prêts au jour le jour et à terme en devises aux banques	57 437	21 660	65 614
Prêts aux organismes financiers spécialisés	85 541	66 824	81 299
Créances rattachées	3 264	2 223	2 386
Créances rattachées sur prêts sur marché monétaire	130	15	42
Créances rattachées sur prêts aux organismes financiers spécialisés	3 134	2 208	2 344
Total AC2 - Créances sur les établissements bancaires et financiers	284 831	152 574	250 835

AC2.1 - Ventilation des créances sur les établissements bancaires et financiers (hors créances rattachées) par durée résiduelle

En K.TND

	Sans échéance	≤ 3 mois]3mois -1an]]1an-5ans]	> 5 ans	Juin-23
Avoirs chez les établissements financiers	45 589	-	-	-	-	45 589
Avoirs en devises chez Correspondants étrangers	45 587	-	-	-	-	45 587
Comptes débiteurs des Banques et correspondants en Dinars convertibles	2	-	-	-	-	2
Prêts aux établissements financiers		174 739	28 576	25 995	6 668	235 978
Prêts au jour le jour et à terme en dinars aux banques		93 000	-	-	-	93 000
Prêts au jour le jour et à terme en devises aux banques		47 301	10 136	-	-	57 437
Prêts aux organismes financiers spécialisés		34 438	18 440	25 995	6 668	85 541
Total AC2.1 - Ventilation des créances sur les établissements bancaires et financiers (Hors créances rattachées) par durée résiduelle	45 589	174 739	28 576	25 995	6 668	281 567

AC2.2 - Ventilation des créances sur les établissements bancaires et financiers (hors créances rattachées) par type de contrepartie

En K.TND

	Entreprises liées	Entreprises associées	Co-entreprises	Autre clientèle	Jun-23
Avoirs chez les établissements financiers	-	-	-	45 589	45 589
Avoirs en devises chez les correspondants étrangers	-	-	-	45 587	45 587
Comptes débiteurs des banques et correspondants en dinars convertibles	-	-	-	2	2
Prêts aux établissements financiers	-	-	-	235 978	235 978
Prêts au jour le jour et à terme en dinars aux banques	-	-	-	93 000	93 000
Prêts au jour le jour et à terme en devises aux banques	-	-	-	57 437	57 437
Prêts aux organismes financiers spécialisés	-	-	-	85 541	85 541
Total AC2.2 - Ventilation des créances sur les établissements bancaires et financiers (hors créances rattachées) par type de contrepartie	-	-	-	281 567	281 567

Note 2.3

AC3 - Créances sur la clientèle

En K.TND

	Jun-23	Jun-22	Déc-22
Comptes ordinaires débiteurs	442 247	396 180	330 646
Crédits sur ressources ordinaires	4 711 322	4 495 060	4 685 896
Créances sur crédit-bail	113 193	102 316	108 123
Avances sur comptes à terme et bons de caisse	6 845	6 869	7 086
Crédits sur ressources spéciales	218 739	248 839	234 974
Financements sur ressources externes	210 482	238 938	226 816
Financements sur ressources budgétaires	8 257	9 901	8 158
Créances impayées douteuses et litigieuses	357 302	300 693	339 856
Créances impayées	83 810	56 504	64 509
Créances au contentieux	273 492	244 189	275 347
Créances rattachées aux comptes de la clientèle	79 175	68 507	78 249
Couvertures comptables	(517 967)	(478 951)	(485 486)
Agios réservés	(50 792)	(46 695)	(46 151)
Provisions sur les crédits à la clientèle au bilan	(467 175)	(432 256)	(439 335)
Total AC3 - Créances sur la clientèle	5 410 856	5 139 513	5 299 344

AC3.1 - Tableau de variation des stocks d'agios réservés

En K.TND

	Agios réservés au 31.12.2022	Dotations aux agios réservés	Reprise agios réservés	Agios réservés au 30.06.2023
Agios réservés sur ressources budgétaires	624	38	-	662
Agios réservés sur ressources extérieures	3 599	1 037	(234)	4 402
Agios réservés sur ressources ordinaires	22 123	9 912	(10 245)	21 790
Agios réservés sur créances de leasing	347	207	(152)	402
Autres agios réservés	19 458	8 805	(4 727)	23 536
Total AC3.1 - Tableau de variation des stocks d'agios réservés	46 151	19 999	(15 358)	50 792

AC3.2 - Tableau de variation des stocks de provisions sur créances à la clientèle

En K.TND

	Provisions au 31.12.2022	Dotations nettes	Provisions au 30.06.2023
Provisions individuelles	353 844	27 840	381 684
Provisions collectives	85 491	-	85 491
Total AC3.2 - Tableau de variation des stocks de provisions sur créances à la clientèle	439 335	27 840	467 175

Les provisions sur créances douteuses et litigieuses sont constituées en application des dispositions réglementaires prévues par les circulaires de la BCT n°91-24 relative à la division, couverture des risques.

La Banque s'est conformée, en matière de détermination des provisions aux règles de division, de couverture et de suivi des engagements édictées par la Banque Centrale de Tunisie et notamment la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991. Ainsi, la provision sur prêts est déterminée en appliquant les taux de provisions par classe au risque net non couvert, soit le montant de l'engagement déduction faite des agios réservés et de la valeur des garanties reçues.

Par ailleurs la banque a constitué des provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté supérieure ou égale à 3 ans dans la classe de risque 4 et ce conformément aux dispositions de la circulaire 2013-21. Les provisions additionnelles constituées au 30 juin 2023 s'élèvent à 58.813 KDT contre 58.157 KDT au 31 décembre 2022.

AC3.3 - Ventilation des créances sur la clientèle (hors créances rattachées et provisions et agios réservés) par durée résiduelle

En K.TND

	Sans échéance	≤3mois]3mois-1an]]1an-5ans]	>5ans	Juin-23
Comptes ordinaires débiteurs	-	442 153	94	-	-	442 247
Crédits sur ressources ordinaires	-	1 896 715	1 015 628	1 431 719	367 260	4 711 322
Créances sur crédit-bail	-	15 494	31 755	65 850	94	113 193
Avances sur comptes à terme et bons de caisse	-	4 551	2 090	204	-	6 845
Crédits sur ressources spéciales	-	29 257	97 419	87 668	4 395	218 739
Créances impayés douteuses	357 302	-	-	-	-	357 302
Total AC3.3 - Ventilation des créances sur la clientèle (hors créances rattachées) par durée résiduelle	357 302	2 388 170	1 146 986	1 585 441	371 749	5 849 648

AC3.4 - Ventilation des créances sur la clientèle (hors créances rattachées et provisions et agios réservés) par type de contrepartie

En K.TND

	Entreprises liées	Entreprises associées	Co- entreprises	Autre clientèle	Juin-23
Comptes ordinaires débiteurs	-	-	-	442 247	442 247
Crédits sur ressources ordinaires	-	-	-	4 711 322	4 711 322
Créances sur crédit-bail	-	-	-	113 193	113 193
Avances sur comptes à terme et bons de caisse	-	-	-	6 845	6 845
Crédits sur ressources spéciales	-	-	-	218 739	218 739
Créances impayés douteuses	-	-	-	357 302	357 302
Total AC3.4 - Ventilation des créances sur la clientèle (hors créances rattachées et provisions et agios réservés) par type de contrepartie	-	-	-	5 849 648	5 849 648

Note 2.4

AC4-Portefeuille-titres commercial

En K.TND

	Juin-23	Juin-22	Déc-22
Portefeuille-titres commercial	-	-	40 000
Titres de transaction	-	-	40 000
Produits perçus d'avance	-	-	(258)
Total AC4 - Portefeuille-titres commercial	-	-	39 742

Note 2.5

AC5 - Portefeuille-titres d'investissement

En K.TND

	Juin-23	Juin-22	Déc-22
Titres de propriété	476 718	435 489	427 118
Titres de participation	51 834	59 608	52 234
Parts dans les entreprises associées	1 052	1 052	1 052
Parts dans les entreprises liées	50 462	50 462	50 462
Fonds gérés par des SICAR	373 370	324 367	323 370
Titres de créances	742 895	649 649	718 476
Emprunts nationaux	63 545	45 518	90 345
Obligations	2 000	3 000	2 000
Bons de trésor assimilables	677 350	601 131	626 131
Créances rattachées	62 925	52 138	38 763
Provisions pour dépréciations de titres	(59 471)	(57 807)	(59 471)
Primes et décotes sur les BTA	(52 470)	(46 224)	(47 987)
Total AC5 - Portefeuille-titres d'investissement	1 170 597	1 033 245	1 076 899

AC5.1 - Tableau de variation des titres d'investissement

En K.TND

	Solde au 31.12.2022	Souscriptions	Cessions ou remboursement	Solde au 30.06.2023
Titres de propriété	427 118	50 000	400	476 718
Titres de participation	52 234	-	400	51 834
Parts dans les entreprises associées	1 052	-	-	1 052
Parts dans les entreprises liées	50 462	-	-	50 462
Fonds gérés par des SICAR	323 370	50 000	-	373 370
Titres de créances	718 476	112 419	88 000	742 895
Emprunts nationaux	90 345	50 000	76 800	63 545
Obligations	2 000	-	-	2 000
Bons de trésor assimilables	626 131	62 419	11 200	677 350
Total AC5.1 - Tableau de variation des Titres d'investissement	1 145 594	162 419	88 400	1 219 613

AC5.2 - Ventilation du portefeuille d'investissement selon le type de propriété

En K.TND

	Solde au 31.12.2022	Souscriptions	Cessions ou remboursement	Solde au 30.06.2023
Participations directes	20 950	-	400	20 550
Participations en rétrocession	31 284	-	-	31 284
Total AC5.2 - Ventilation du portefeuille d'investissement selon le type de propriété	52 234	-	400	51 834

AC5.3 - Ventilation des parts dans les entreprises associées

En K.TND

	Solde au 31.12.2022	Souscriptions	Cessions ou remboursement	Solde au 30.06.2023
SICAV Croissance	952	-	-	952
SICAV Rendement	-	-	-	-
FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	100	-	-	100
Total AC5.3 - Ventilation des parts dans les entreprises associées	1 052	-		1 052

AC5.4 - Parts dans les entreprises associées, pourcentage de détention

	Juin-23	Juin-22	Déc-22
Sicav Rendement	0,00%	0,00%	0,00%
Sicav Croissance	6,35%	6,63%	6,63%
FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	0,53%	0,75%	0,74%

AC5.5 - Ventilation des parts dans les entreprises liées

En K.TND

	Solde au 31.12.2022	Souscriptions	Cessions ou remboursement	Solde au 30.06.2023
Transport de Fonds de Tunisie	99	-	-	99
Placement Tunisie SICAF	5 345	-	-	5 345
Société de Bourse de Tunis	990	-	-	990
Banque de Tunisie SICAR	5 043	-	-	5 043
Société de Participation Promotion et d'Investissement	580	-	-	580
La Foncière des Oliviers	159	-	-	159
Astrée Assurance	18 624	-	-	18 624
SPFT Carthago	13 402	-	-	13 402
Société du Pôle de Compétitivité de Bizerte	6 220	-	-	6 220
La Générale de Participations de Tunisie SICAF	-	-	-	-
Total AC5.5 - Ventilation des parts dans les entreprises liées	50 462	-	-	50 462

AC5.6 - Parts dans les entreprises Liées, pourcentage de détention

	Juin-23	Juin-22	Déc-22
Transport de Fonds de Tunisie	99,94%	99,94%	99,94%
Société de Bourse de Tunis	98,99%	98,99%	98,99%
Banque de Tunisie SICAR	99,97%	99,97%	99,97%
Société de Participation Promotion et d'Investissement	76,82%	76,82%	76,82%
ASTREE Assurance	50,32%	50,32%	50,32%
Société du Pôle de Compétitivité de Bizerte	41,47%	41,47%	41,47%
Placement Tunisie SICAF	37,98%	37,98%	37,98%
La Foncière des Oliviers	30,00%	30,00%	30,00%
SPFT Carthago	30,00%	30,00%	30,00%
La Générale de Participations de Tunisie SICAF	0,00%	0,00%	0,00%

AC5.7 - Tableau de variation des stocks de provisions sur titres d'investissement

En K.TND

	Solde au 31.12.2022	Dotations	Reprises	Solde au 30.06.2023
Provisions sur titres de participation	34 839	-	-	34 839
Provisions sur fonds gérés	24 632	-	-	24 632
Total AC5.7 - Tableau de variation des stocks de provisions sur titres d'investissement	59 471	-	-	59 471

AC5.8 - Ventilation des titres d'investissement, cotés ou non cotés

En K.TND

	Titres cotés	Titres non cotés	Juin-23
Titres de participation	5 152	46 682	51 834
Parts dans les entreprises associées	-	1 052	1 052
Parts dans les entreprises liées	23 968	26 494	50 462
Total AC5.8 - Ventilation des titres d'investissement, cotés ou non cotés	29 120	74 228	103 348

Note 2.6

AC6 - Valeurs immobilisées

En K.TND

	Juin-23	Juin-22	Déc-22
Immobilisations incorporelles	21 534	19 532	21 014
Frais d'établissement	189	189	189
Logiciels informatiques	21 124	19 122	20 604
Fonds de commerce	221	221	221
Immobilisations corporelles	199 622	172 352	183 897
Immeubles d'exploitation	67 411	67 335	67 411
Immeubles hors exploitation	1 921	1 318	1 921
Terrains d'exploitation	257	257	257
Terrains hors exploitation	1 281	1 281	1 281
Agencements	18 526	17 360	18 406
Matériel informatique	45 853	35 585	35 857

	Juin-23	Juin-22	Déc-22
Matériels bancaires	20 740	20 217	20 626
Matériel de transport	3 597	3 664	3 478
Immobilisations en cours	16 651	2 803	11 294
Autres matériels	23 385	22 532	23 366
Cumuls des amortissements	(152 726)	(144 400)	(148 275)
Amortissements des immobilisations incorporelles	(19 738)	(17 432)	(18 261)
Amortissements des immobilisations corporelles	(132 988)	(126 968)	(130 014)
Total AC6 - Valeurs immobilisées	68 430	47 484	56 636

AC6.1 - Ventilation Valeurs immobilisées selon type d'opération

En K.TND

	Solde au 31.12.2022	Acquisitions	Reclassement	Cessions	Valeur brute au 30.06.2023
Immobilisations incorporelles	21 014	520	-	-	21 534
Frais d'établissement	189	-	-	-	189
Logiciels informatiques	20 604	520	-	-	21 124
Fonds de commerce	221	-	-	-	221
Immobilisations corporelles	183 897	16 056	-	(331)	199 622
Immeubles d'exploitation	67 411	-	-	-	67 411
Immeubles hors exploitation	1 921	-	-	-	1 921
Terrains d'exploitation	257	-	-	-	257
Terrains hors exploitation	1 281	-	-	-	1 281
Agencements	18 406	120	-	-	18 526
Matériel informatique	35 857	9 996	-	-	45 853
Matériels bancaires	20 626	114	-	-	20 740
Matériel de transport	3 478	450	-	(331)	3 597
Immobilisations en cours	11 294	5 357	-	-	16 651
Autre matériel	23 366	19	-	-	23 385
Total AC6.1 - Ventilation valeurs immobilisées selon type d'opération	204 911	16 576	-	(331)	221 156

AC6.2 - Ventilation Valeurs immobilisées selon la valeur brute et nette

En K.TND

	Valeur brute au 30.06.2023	Amorts cumulés au 31.12.2022	Dotations	Reprises	Amorts cumulés au 30.06.2023	Valeur comptable nette au 30.06.2023
Immobilisations incorporelles	21 534	18 261	1 477	-	19 738	1 796
Frais d'établissement	189	189	-	-	189	-
Logiciels informatiques	21 124	18 072	1 477	-	19 549	1 575
Fonds de commerce	221	-	-	-	-	221
Immobilisations corporelles	199 622	130 014	3 201	(227)	132 988	66 634
Immeubles d'exploitation	67 411	48 075	866	-	48 941	18 470
Immeubles hors exploitation	1 921	571	44	-	615	1 306
Terrains d'exploitation	257	-	-	-	-	257
Terrains hors exploitation	1 281	-	-	-	-	1 281
Agencements	18 526	12 214	441	-	12 655	5 871

	Valeur brute au 30.06.2023	Amorts cumulés au 31.12.2022	Dotations	Reprises	Amorts cumulés au 30.06.2023	Valeur comptable nette au
Matériel informatique	45 853	32 134	636	-	32 770	13 083
Matériel bancaire	20 740	17 140	279	-	17 419	3 321
Matériel de transport	3 597	2 361	304	(227)	2 438	1 159
Immobilisations en cours	16 651	-	-	-	-	16 651
Autre matériel	23 385	17 519	631	-	18 150	5 235
Total AC6.2 - Ventilation des valeurs immobilisées selon la valeur brute et nette	221 156	148 275	4 678	(227)	152 726	68 430

Note 2.7

AC7 - Autres actifs

En K.TND

	Juin-23	Juin-22	Déc-22
Siège, succursales et agences (1)	303	86	1 735
Comptes de régularisation	12 309	14 666	20 034
Compensation reçue	5 660	6 176	5 656
Compte d'ajustement devises	1 476	2 941	6 810
Agios, débits à régulariser et divers	5 173	5 549	7 568
Débiteurs divers	21 758	23 885	28 054
Total AC7 - Autres actifs	34 370	38 637	49 823

(1) Il s'agit des opérations de transferts dinars et devises en instance entre les différentes structures de la banque

Les Passifs

Notes aux états financiers
Juin 2023

Notes sur les passifs

Note 3.1

PA1 - Banque centrale et CCP

En K.TND

	Juin-23	Juin-22	Déc-22
Emprunts auprès de la Banque Centrale	165 000	171 000	190 000
Emprunts en dinars	165 000	171 000	190 000
Dettes rattachées	671	67	357
Total PA1 - Banque centrale et CCP	165 671	171 067	190 357

PA1.1 - Ventilation Banque Centrale et CCP (hors dettes rattachées) par durée résiduelle

En K.TND

	Sans échéance	≤ 3 mois]3mois-1an]]1an-5ans]	> 5 ans	Juin-23
Emprunts auprès de la Banque Centrale	-	165 000	-	-	-	165 000
Emprunts en dinars	-	165 000	-	-	-	165 000
Total PA1.1 - Ventilation BCT et CCP (hors dettes rattachées) par durée résiduelle	-	165 000	-	-	-	165 000

Note 3.2

PA2 - Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers

En K.TND

	Juin-23	Juin-22	Déc-22
Dépôts à vue des établissements financiers	44 588	27 514	18 923
Banques et correspondants étrangers	22 225	17 455	8 299
Organismes financiers spécialisés	22 363	10 059	10 624
Emprunts auprès des établissements financiers	-	7 267	-
Emprunts en devises	-	7 267	-
Dettes rattachées	83	70	58
Total PA2 - Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	44 671	34 851	18 981

Les dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers ne sont pas matérialisés par des titres du marché monétaire.

PA2.1 - Ventilation des dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers (hors dettes rattachées) par durée résiduelle

En K.TND

	Sans échéance	≤ 3 mois]3mois-1an]]1an-5ans]	> 5 ans	Juin-23
Dépôts à vue des établissements financiers	44 588	-	-	-	-	44 588
Banques et correspondants étrangers	22 225	-	-	-	-	22 225
Organismes financiers spécialisés	22 363	-	-	-	-	22 363
Total PA2.1 - Ventilation des dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers (hors dette rattachées) par durée résiduelle	44 588	-	-	-	-	44 588

PA2.2 - Ventilation des dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers (hors dettes rattachées) par type de contre partie

En K.TND

	Entreprises liées	Entreprises associées	Co-entreprises	Autres clientèles	Jun-23
Dépôts à vue des établissements financiers	-	-	-	44 588	44 588
Banques et correspondants étrangers	-	-	-	22 225	22 225
Organismes financiers spécialisés	-	-	-	22 363	22 363
Total PA2.2 - Ventilation des dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers (hors dettes rattachées) par type de contrepartie	-	-	-	44 588	44 588

Note 3.3

PA3 - Dépôts et avoirs de la clientèle

En K.TND

	Jun-23	Jun-22	Déc-22
Comptes à vue	1 685 449	1 558 942	1 556 129
Comptes d'épargne	1 862 656	1 704 748	1 756 102
Comptes spéciaux d'épargne	1 847 616	1 688 616	1 740 633
Autres comptes d'épargne	15 040	16 132	15 469
Dépôts à terme	1 760 668	1 544 836	1 792 034
Comptes à terme	1 095 326	924 868	1 137 296
Bons de caisse	18 780	25 770	21 100
Certificats de dépôts	467 500	518 000	511 000
Pensions livrées	179 062	76 198	122 638
Autres sommes dues à la clientèle	165 317	141 178	145 281
Dettes rattachées aux comptes de la clientèle	63 640	40 222	56 133
Total PA3 - Dépôts et avoirs de la clientèle	5 537 730	4 989 926	5 305 679

PA3.1 - Ventilation des dépôts et avoirs de la clientèle (hors dettes rattachées) par durée résiduelle

En K.TND

	Sans échéance	≤ 3 mois]3mois-1an]]1an-5ans]	> 5 ans	Jun-23
Comptes à vue	-	1 334 780	350 669	-	-	1 685 449
Comptes d'épargne	-	-	186 266	1 676 390	-	1 862 656
Comptes spéciaux d'épargne	-	-	184 762	1 662 854	-	1 847 616
Autres comptes d'épargne	-	-	1 504	13 536	-	15 040
Dépôts à terme	-	1 159 596	569 783	31 289	-	1 760 668
Comptes à terme	-	577 314	495 043	22 969	-	1 095 326
Bons de caisse	-	5 220	6 740	6 820	-	18 780
Certificats de dépôts	-	398 000	68 000	1 500	-	467 500
Pensions livrées	-	179 062	-	-	-	179 062
Autres sommes dues à la clientèle	-	33 329	131 988	-	-	165 317
Total PA3.1 - Ventilation des dépôts et avoirs de la clientèle (hors dettes rattachées) par durée résiduelle	-	2 527 705	1 238 706	1 707 679	-	5 474 090

PA3.2 - Ventilation des dépôts et avoirs de la clientèle (hors dettes rattachées) par type de contrepartie

En K.TND

	Entreprises liées	Entreprises associées	Co- entreprises	Autre clientèle	Juin-23
Comptes à vue	3 594	40 421	-	1 641 434	1 685 449
Comptes d'épargne	-	-	-	1 862 656	1 862 656
Comptes spéciaux d'épargne	-	-	-	1 847 616	1 847 616
Autres comptes d'épargne	-	-	-	15 040	15 040
Dépôts à terme	233 095	77 716	-	1 449 857	1 760 668
Comptes à terme	179 595	38 716	-	877 015	1 095 326
Bons de caisse	-	-	-	18 780	18 780
Certificats de dépôts	53 500	39 000	-	375 000	467 500
Pensions livrées	-	-	-	179 062	179 062
Autres sommes dues à la clientèle	-	-	-	165 317	165 317
Total PA3.2 - Ventilation des dépôts et avoirs de la clientèle (hors dettes rattachées) par type de contrepartie	236 689	118 137	-	5 119 264	5 474 090

Note 3.4

PA4 - Emprunts et ressources spéciales

En K.TND

	Juin-23	Juin-22	Déc-22
Emprunts et ressources spéciales	289 724	354 724	320 921
Ressources extérieures	277 693	342 886	308 873
Ressources budgétaires	12 031	11 838	12 048
Dettes rattachées	2 846	3 208	3 076
Total PA4 - Emprunts et ressources spéciales	292 570	357 932	323 997

PA4.1 - Ventilation des ressources spéciales (hors dette rattachées) par durée résiduelle

En K.TND

	≤ 3 mois]3mois-1an]]1an-5ans]	> 5 ans	Juin-23
Emprunts et ressources spéciales	15 492	74 209	168 357	31 666	289 724

PA4.2 - Ventilation des ressources extérieures (hors dettes rattachées) par nature de relation

En K.TND

	Entreprises liées	Entreprises associées	Co- entreprises	Autre clientèle	Juin-23
Emprunts et ressources spéciales	-	-	-	289 724	289 724

Note 3.5

PA5 – Autres Passifs

En K.TND

	Juin-23	Juin-22	Déc-22
Comptes de régularisation	130 193	117 522	98 264
Compensation à régler	104 281	99 782	74 553
Comptes d'ajustement devises	875	787	1 442
Agios, crédits à régulariser et divers	18 466	15 869	22 227
Siège, succursales et agences	6 571	1 084	42
Provisions	16 587	13 211	14 096
Provisions pour risques et charges diverses	5 757	3 479	5 757
Provisions pour congés payés	5 006	4 207	2 635
Provisions pour créances en hors bilan	5 824	5 525	5 704
Créditeurs divers	88 596	41 919	52 572
Créditeurs sur opérations d'impôt	34 131	25 181	21 721
Créditeurs sur opérations CNSS & Assurance	5 933	5 520	6 377
Créditeurs sur opérations BCT	397	397	401
Créditeurs sur opérations avec le personnel	7 206	7 145	17 064
Créditeurs sur opérations sur titres	1 939	1 863	1 759
Chèques à payer	37 983	933	4 200
Autres créditeurs	1 007	880	1 050
Total PA5 - Autres Passifs	235 376	172 652	164 932

PA5.1 - Provisions pour risques et charges diverses

En K.TND

	Juin-23	Juin-22	Déc-22
Provisions / Débiteurs divers douteux	2 697	2 674	2 697
Provisions pour risques et charges diverses	1 881	-	1 881
Provisions pour affaires en défenses	1 179	805	1 179
Total PA5.1 – Provisions pour risques et charges diverses	5 757	3 479	5 757

**Les Capitaux
Propres**

Notes aux états financiers
Juin 2023

Notes sur les capitaux propres

Note 3.6

Capitaux Propres

En K.TND

	Jun-23	Jun-22	Déc-22
Capital social	270 000	270 000	270 000
Réserves	859 783	765 283	765 283
Réserves légales	27 000	22 500	22 500
Réserves statutaires	377 039	333 264	333 264
Réserves pour réinvestissements exonérés	455 744	409 519	409 519
Report à nouveau	1 200	4 983	4 983
Résultat de l'exercice	76 397	65 804	166 317
Total Capitaux Propres	1 207 380	1 106 070	1 206 583

Résultat par action

En K.TND

	Jun-23	Jun-22	Déc-22
Résultat net	76 397	65 804	166 317
Nombre moyen d'actions (en milliers)	270 000	240 000	255 000
Résultat de base / action ^(a)	0,283	0,274	0,652
Résultat dilué par action ^(b)	0,283	0,274	0,652

- a) Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat net de l'exercice attribuable aux actions ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice.
- b) Le résultat dilué par action est calculé sur la base du nombre moyen pondéré d'actions ordinaires majoré du nombre moyen pondéré d'actions nouvellement émises lors de la conversion en actions ordinaires de toutes les actions potentielles dilutives.

Tableau de variation des capitaux propres

En K.TND

	Capital social	Réserves légales	Réserves statutaires	Réserves à régime spécial	Réserves pour réinv. exonérés	Report à nouveau	Autres réserves	Résultat de l'exercice	Total
Capitaux propres au 31.12.2021	225 000	22 500	325 753	-	367 030	1 621	-	161 362	1 103 266
Augmentation de capital	45 000	-	(45 000)	-	-	-	-	-	-
Affectation du résultat N-1	-	-	45 000	-	50 000	66 362	-	(161 362)	-
Reclassement réserves	-	-	7 511	-	(7 511)	-	-	-	-
Dividendes distribués	-	-	-	-	-	(63 000)	-	-	(63 000)
Résultat de l'exercice 2022	-	-	-	-	-	-	-	166 317	166 317
Capitaux propres au 31.12.2022	270 000	22 500	333 264	-	409 519	4 983	-	166 317	1 206 583
Affectation du résultat N-1	-	4 500	40 000	-	50 000	71 817	-	(166 317)	-
Reclassement réserves	-	-	3 775	-	(3 775)	-	-	-	-
Dividendes distribués	-	-	-	-	-	(75 600)	-	-	(75 600)
Résultat au 30.06.2023	-	-	-	-	-	-	-	76 397	76 397
Capitaux propres au 30.06.2023	270 000	27 000	377 039	-	455 744	1 200	-	76 397	1 207 380

**Hors
Bilan**

Notes aux états financiers
Juin 2023

Notes sur les engagements hors bilan

Note 4.1

HB1 - Cautions, avals et autres garanties données

En K.TND

	Jun-23	Jun-22	Déc-22
En faveur des établissements bancaires et financiers	298 098	280 609	298 455
En faveur de la clientèle	559 329	425 033	499 487
Total	857 427	705 642	797 942

Toutes les opérations sont effectuées en hors groupe

Note 4.2

HB2 - Crédits documentaires

En K.TND

	Jun-23	Jun-22	Déc-22
Ouverture de crédits documentaires	208 996	267 740	246 712
Acceptations à payer	166 654	236 003	160 536
Total	375 650	503 743	407 248

Toutes les opérations sont effectuées en hors groupe

Note 4.3

HB3 - Actifs donnés en garantie

En K.TND

	Jun-23	Jun-22	Déc-22
Titres d'État / Appel d'offres BCT & pensions livrées	232 833	125 263	184 548
Créances mobilisées / Appel d'offres BCT	115 161	125 499	130 990
Total	347 994	250 762	315 538

Note 4.4

HB4 - Engagements de financement donnés

En K.TND

	Jun-23	Jun-22	Déc-22
Crédits en TND notifiés et non utilisés	237 667	225 279	197 930
Total	237 667	225 279	197 930

Toutes les opérations sont effectuées en hors groupe

HB4.1 – Ventilation des engagements de financement donnés par type de contrepartie

En K.TND

	Jun-23	Jun-22	Déc-22
En faveur des établissements bancaires et financiers	-	-	-
En faveur de la clientèle	237 667	225 279	197 930
Total	237 667	225 279	197 930

Note 4.5

HB6 - Engagements de financement reçus

En K.TND

	Jun-23	Jun-22	Déc-22
Emprunts en devises à court terme notifiés non utilisés	1 655	-	-
Total	1 655	-	-

Toutes les opérations sont effectuées en hors groupe

HB6.1 – Ventilation des engagements de financement reçus par type de contrepartie

En K.TND

	Jun-23	Jun-22	Déc-22
Reçus des établissements bancaires et financiers	-	-	-
Reçus de la clientèle	1 655	-	-
Total	1 655	-	-

Note 4.6

HB7 - Garanties reçues

En K.TND

	Jun-23	Jun-22	Déc-22
Garanties reçues de l'État	263 812	180 436	232 471
Garanties reçues du fonds national de garantie & SOTUGAR	5 242	7 419	5 942
Garanties reçues des organismes d'assurances et des banques	43 540	44 006	43 620
Garanties reçues sous forme d'actifs financiers	108 562	115 502	113 870
Garanties hypothécaires	2 327 933	2 244 205	2 334 610
Contre-garanties reçues des établissements financiers	127 188	132 600	127 338
Total	2 876 277	2 724 168	2 857 851

Il est à noter que les garanties reçues sous forme de dépôts affectés totalisent, au 30 juin 2023, un montant de 73.779 KDT.

**Etat de
Résultat**

Notes aux états financiers
Juin 2023

Notes relatives à l'état de résultat

Note 5.1

PR1 - Intérêts et revenus assimilés

En K.TND

	Jun-23	Jun-22	Déc-22
Produits sur opérations interbancaires	11 033	3 049	7 658
Produits sur opérations avec la clientèle	279 234	221 659	483 500
Revenus des opérations de crédits	235 870	188 537	408 353
Revenus des comptes débiteurs	24 793	19 587	42 631
Commissions sur avals et cautions	4 309	3 813	7 681
Report déport sur change à terme	8 236	4 213	13 701
Produits sur opérations de leasing	6 026	5 509	11 134
Total PR1 - Intérêts et revenus assimilés	290 267	224 708	491 158

Note 5.2

PR2 – Commissions

En K.TND

	Jun-23	Jun-22	Déc-22
Commissions sur comptes	7 679	7 757	15 621
Opérations guichet et opérations diverses	1 898	1 818	3 691
Opérations sur titres	2 648	2 019	5 398
Opérations avec l'étranger	4 214	4 077	8 027
Commissions sur moyens de paiement	11 421	9 590	21 085
Commissions de gestion	12 346	11 880	23 401
Total PR2 - Commissions	40 206	37 141	77 223

Note 5.3

PR3 - Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières

En K.TND

	Jun-23	Jun-22	Déc-22
Gains nets sur titres de transaction	679	2 604	3 837
Intérêts sur titres de transaction	679	2 604	3 837
Plus-value de cession sur titres de transaction	-	-	-
Gains nets sur opérations de change	12 685	14 234	27 415
Différences de change sur opérations monétiques	(1 372)	(225)	(1 096)
Produits sur change manuel	1 733	1 384	3 291
Produits sur opérations de change en compte	12 324	13 075	25 220
Total PR3 - Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières	13 364	16 838	31 252

Note 5.4

PR4 - Revenus du portefeuille d'investissement

En K.TND

	Juin-23	Juin-22	Déc-22
Revenus des obligations et des bons du trésor	31 511	25 490	72 009
Revenus des titres de participation	1 544	2 443	3 205
Revenus des parts dans les entreprises associées	2 575	1 956	1 956
Revenus des parts dans les entreprises liées	12 395	15 672	15 710
Total PR4 - Revenus du portefeuille d'investissement	48 025	45 561	92 880

Note 5.5

CH 1 - Intérêts encourus et charges assimilées

En K.TND

	Juin-23	Juin-22	Déc-22
Charges sur opérations interbancaires	6 132	4 458	12 483
Intérêts sur les dépôts de la clientèle	145 811	101 434	227 283
Intérêts sur emprunts et ressources spéciales	8 782	10 993	20 912
Total CH 1 - Intérêts encourus et charges assimilées	160 725	116 885	260 678

Note 5.6

CH2 - Commissions encourues

En K.TND

	Juin-23	Juin-22	Déc-22
Charges sur opérations de retrait monétique	3 198	2 155	6 129
Frais d'interchange émis	710	619	1 356
Autres commissions	216	134	493
Total CH2 - Commissions encourues	4 124	2 908	7 978

Note 5.7

PR5/CH4 - Dotations aux provisions et corrections de valeurs sur créances et passifs

En K.TND

	Juin-23	Juin-22	Déc-22
Dotations nettes aux provisions pour dépréciation des créances	27 961	31 236	38 494
Dotations nettes aux provisions pour passifs	361	(70)	2 208
Pertes sur créances irrécouvrables	411	274	794
Récupération sur créances comptabilisées en perte	(618)	(102)	(1 016)
Total PR5/CH4 - Dotations aux provisions et corrections de valeurs sur créances et passifs	28 115	31 338	40 480

Note 5.8

PR6/CH5 - Dotations aux provisions et corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement

En K.TND

	Jun-23	Jun-22	Déc-22
Dotations nettes aux provisions pour dépréciation des titres en portefeuille	-	-	1 665
Pertes subies sur les titres en portefeuille	-	175	199
Plus-values réalisées sur titres en portefeuille	(268)	(252)	(740)
Frais de gestion du portefeuille	1 566	1 732	7 570
Total PR6/CH5 - Dotations aux provisions et corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement	1 298	1 655	8 694

Note 5.9

PR7 - Autres produits d'exploitation

En K.TND

	Jun-23	Jun-22	Déc-22
Revenus des immeubles	334	171	767
Autres	261	211	438
Total PR7 - Autres produits d'exploitation	595	382	1 205

Note 5.10

CH6 - Frais du Personnel

En K.TND

	Jun-23	Jun-22	Déc-22
Charges de fonctionnement	44 536	38 804	77 891
Masse salariale	35 917	31 102	61 778
Charges sociales	8 208	7 322	14 860
Charges fiscales	411	380	1 253
Avantages au personnel	9 694	8 375	24 500
Dotation au régime d'intéressement	6 480	6 547	16 647
Prime de départ à la retraite	2 051	1 033	4 033
Autres charges sociales liées au personnel	1 163	795	3 820
Récupération sur personnel en détachement	(2 708)	(625)	(2 954)
Total CH6 - Frais du Personnel	51 522	46 554	99 437

Note 5.11

CH7 - Charges générales d'exploitation

En K.TND

	Jun-23	Jun-22	Déc-22
Télécommunication & courriers	874	872	1 768
Maintenance et entretien	2 552	2 227	4 605
Services externes d'exploitation	5 250	4 416	8 968
Achats de biens consommables	1 739	1 579	3 180
Communication, marketing et documentation	396	392	945
Assurances, droits et taxes	7 674	6 925	13 990

	Juin-23	Juin-22	Déc-22
Jetons de présence au conseil d'administration	270	291	549
Autres services extérieurs	1 835	1 667	3 425
Total CH7 - Charges générales d'exploitation	20 590	18 369	37 430

CH7.1 - Défalcation entre frais d'exploitation non bancaire et autres charges générales d'exploitation

En K.TND

	Juin-23	Juin-22	Déc-22
Frais d'exploitation non bancaire	19 311	17 137	34 931
Autres charges générales d'exploitation	1 279	1 232	2 499
Total CH7 - Charges générales d'exploitation	20 590	18 369	37 430

Note 5.12

CH8 – Dotations aux amortissements sur immobilisations

En K.TND

	Juin-23	Juin-22	Déc-22
Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles	1 477	815	1 644
Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles	3 201	3 206	6 454
Total CH8 - Dotations aux amortissements	4 678	4 021	8 098

Note 5.13

PR8/CH9 - Solde en gain / perte provenant des autres éléments ordinaires

En K.TND

	Juin-23	Juin-22	Déc-22
Plus ou moins-value sur cession d'éléments d'actifs immobilisés	71	61	284
Autres gains ou pertes ordinaires	(182)	(281)	(91)
Total PR8/CH9 - Solde en gain / perte provenant des autres éléments ordinaires	(111)	(220)	193

Note 5.14

CH11 - Impôts sur les bénéfices

En K.TND

	Juin-23	Juin-22	Déc-22
Impôts sur les sociétés	40 292	33 896	58 151
Contribution sociale de solidarité	4 605	2 980	6 648
Total CH11 - Impôts sur les bénéfices	44 897	36 876	64 799

**Etat des
flux de
trésorerie**

Notes aux états financiers
Juin 2023



Notes sur l'état de flux de trésorerie

Note 6.1

FL1 - Produits d'exploitation bancaire encaissés

En K.TND

	Juin-23	Juin-22	Déc-22
Intérêts et revenus assimilés	290 267	224 708	491 158
Commissions en produits	40 206	37 141	77 223
Gains sur portefeuille-titres commercial et autres produits financiers	13 364	16 838	31 252
Ajustement des comptes de bilan	(1 273)	(2 423)	(11 933)
Total FL1 - Produits d'exploitation bancaire encaissés	342 564	276 264	587 700

Note 6.2

FL2 - Charges d'exploitation bancaire décaissées

En K.TND

	Juin-23	Juin-22	Déc-22
Intérêts, commissions encourues et charges assimilées	(164 849)	(119 793)	(268 656)
Ajustement des comptes de bilan	7 736	5 804	21 847
Total FL2 - Charges d'exploitation bancaire décaissées	(157 113)	(113 989)	(246 809)

Note 6.3

Flux de trésorerie affectés à des activités de financement

Les dividendes versés par la Banque de Tunisie courant l'exercice 2023 ont été calculés conformément aux résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire du 28 avril 2023. Ils se sont élevés à 75.600 mille dinars.

Note 6.4

Liquidités et équivalents de liquidités en fin d'exercice

En K.TND

	Juin-23	Juin-22	Déc-22
Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	514 314	421 045	437 250
Créances sur les établissements bancaires et financiers	185 890	83 527	167 148
Portefeuille titres commercial	-	-	40 000
Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	(44 588)	(34 781)	(18 923)
Total Liquidités et équivalents de liquidités en fin d'exercice	655 616	469 791	625 475

Banque de
Tunisie

Autres notes aux états
financiers Juin 2023

Note 7.1

Défalcation entre créances sur les établissements bancaires et créances sur les établissements financiers

En K.TND

	Juin-23	Juin-22	Déc-22
Avoirs en compte sur les établissements bancaires	45 589	36 867	31 536
Prêts aux établissements bancaires	150 437	46 660	135 614
Créances rattachées sur les avoirs et prêts aux établissements bancaires	130	15	42
Total créances sur établissements bancaires	196 156	83 542	167 192
Prêts aux établissements financiers	85 541	66 824	81 299
Créances rattachées sur les avoirs et prêts aux établissements financiers	3 134	2 208	2 344
Total créances sur établissements financiers	88 675	69 032	83 643
Total	284 831	152 574	250 835

Note 7.2

Ventilation des crédits leasing

En K.TND

	Juin-23	Juin-22	Déc-22
Leasing mobilier	108 867	97 121	103 243
Leasing immobilier	4 326	5 195	4 880
Total	113 193	102 316	108 123

Note 7.3

Ventilation des créances performantes / non performantes

En K.TND

	Juin-23	Juin-22	Déc-22
Engagements Bilan non performants	581 833	531 294	548 127
Engagements Hors bilan non performants	6 181	6 175	5 875
Total créances non performantes	588 014	537 469	554 002
Engagements Bilan performants	5 435 825	5 159 263	5 321 980
Engagements Hors bilan performants	928 798	922 601	900 859
Total créances performantes	6 364 623	6 081 864	6 222 839
Total créances	6 952 637	6 619 333	6 776 841
Taux des créances non performantes	8,46%	8,12%	8,17%
Provisions Bilan	381 684	359 589	353 844
Provisions Hors Bilan	5 824	5 525	5 704
Stock provisions fin d'exercice	387 508	365 114	359 548
Agios réservés	50 792	46 695	46 151
Taux de couverture par les provisions et agios réservés	74,54%	76,62%	73,23%

Note 7.4

Concentration des créances sur la clientèle au bilan, par secteur d'activité

En K.TND

	Juin-23	Juin-22	Déc-22
Crédits aux professionnels	4 229 891	4 000 549	4 124 940
Agriculture	134 442	119 985	136 863
Industrie manufacturière	1 412 041	1 231 858	1 338 111
Autres industries	128 797	66 135	88 582
BTP	144 030	122 953	102 779
Commerce	870 798	826 712	827 260
Tourisme	344 898	360 709	347 484
Autres services	962 053	1 022 087	1 061 848
Entrepreneurs individuels	232 832	250 110	222 013
Crédits aux particuliers	1 787 767	1 690 008	1 745 167
Total	6 017 658	5 690 557	5 870 107

Note 7.5

Concentration des créances sur la clientèle au bilan, par zone géographique

En K.TND

	Juin-23	Juin-22	Déc-22
Zone Nord Est	4 185 248	3 974 109	3 881 368
Zone Nord Ouest	350 022	333 037	434 128
Zone Centre	1 210 401	1 109 386	1 277 428
Zone Sud	271 987	274 025	277 183
Total	6 017 658	5 690 557	5 870 107

Note 7.6

Concentration des créances sur la clientèle en hors bilan, par secteur d'activité

En K.TND

	Juin-23	Juin-22	Déc-22
Crédits aux professionnels	934 694	928 527	904 971
Agriculture	3 240	2 413	3 071
Industrie manufacturière	265 710	237 223	231 570
Autres industries	8 548	7 154	7 876
BTP	180 224	155 183	166 420
Commerce	344 904	451 547	371 157
Tourisme	9 093	635	12 007
Autres services	116 720	67 971	109 345
Entrepreneurs individuels	6 255	6 401	3 525
Crédits aux particuliers	285	249	1 763
Total	934 979	928 776	906 734

Note 7.7

Concentration des créances sur la clientèle en hors bilan, par zone géographique

En K.TND

	Juin-23	Juin-22	Déc-22
Zone Nord Est	829 992	796 726	817 956
Zone Nord Ouest	3 122	4 082	2 223
Zone Centre	92 253	120 257	76 334
Zone Sud	9 612	7 711	10 221
Total	934 979	928 776	906 734

Note 7.8

Engagements pour lesquels les revenus correspondants ne sont pas constatés parmi les produits de l'exercice et les revenus

En K.TND

	Engagements Bilan	Engagements hors bilan	Total Engagements	Revenus réservés
Engagements Classe 5 (contentieux)	276 975	4 257	281 232	25 999
Engagements Classe 4	216 681	1 469	218 150	18 704
Engagements Classe 3	44 152	25	44 177	3 484
Engagements Classe 2	44 025	430	44 455	2 605
Total des engagements non performantes	581 833	6 181	588 014	50 792
Engagements Classe 1	311 661	9 173	320 834	
Engagements Classe 0	5 124 164	919 625	6 043 789	
Total Engagements	6 017 658	934 979	6 952 637	50 792

Note 7.9

Ventilation des crédits sur ressources extérieures par risque

En K.TND

	Juin-23	% Risque BT
Crédits sur ressources budgétaire	8 257	
Dotation FONAPRA	690	0%
Fonds Taahil	208	100%
Crédit premier logement	6 213	0%
Ligne BCT AR PME	452	100%
DOTATION BUDG-300MTND-COVID	694	0%
Crédits sur ressources extérieures	210 482	
LIGNE ITALIE-73M.EUR-C2013/06ROS	1 822	100%
LIGNE BEI PGVI TR1-100M.EUR	10 574	100%
LIGNE BERD-30M.EUR-Cv.46342	1 089	100%
LIGNE ESP-18.030M.EUR-C.2002/06	70	100%
LIGNE KFW-50M.EUR-CV.2011-6	8 664	100%
LIGNE BEI PGVI TR2-100M.EUR	16 478	100%
LIGNE BEI-50M.EUR-CV85177	56 262	100%
LIGNE BERD 50M.EUR LOAN II-CV49541	26 053	100%
LIGNE BEI PGVI TR3-100M.EUR	54 108	100%
LIGNE BEI PGVI TR4-100M.EUR	29 719	100%

	Juin-23	% Risque BT
LIGNE ITALIE-73M.EUR C2013	253	100%
LIGNE FADES 20 MUSD	2 818	100%
LIGNE-FIN-PRASOC-57M.EUR-NBCT-2	2 572	100%
Total	218 739	

La banque a obtenu l'accord de financement des bailleurs de fonds pour tous les encours de crédits

Note 7.10

Ventilation des créances sur la clientèle (hors créances rattachées et provisions et agios réservés) selon l'éligibilité au refinancement

En K.TND

	Refinçable	Non Refinçable	Juin-23
Comptes ordinaires débiteurs	-	442 247	442 247
Crédits sur ressources ordinaires	654 972	4 056 350	4 711 322
Créances sur crédit-bail	-	113 193	113 193
Avances sur comptes à terme et bons de caisse	-	6 845	6 845
Crédits sur ressources spéciales	352	218 387	218 739
Créances impayés douteuses	-	357 302	357 302
Total	655 324	5 194 324	5 849 648

Note 7.11

Défalcation entre dépôts et avoirs des établissements bancaires et dépôts et avoirs des établissements financiers

En K.TND

	Juin-23	Juin-22	Déc-22
Dépôts et avoirs des établissements bancaires	22 308	24 792	8 357
Banques et correspondants étrangers	22 225	17 455	8 299
Emprunts auprès des établissements bancaires	-	7 267	-
Dettes rattachées	83	70	58
Dépôts et avoirs des établissements financiers	22 363	10 059	10 624
Dépôts des organismes financiers spécialisés	22 363	10 059	10 624
Total	44 671	34 851	18 981

Note 7.12

Ventilation des dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers par type de dette (matérialisée par des titres ou non matérialisée)

En K.TND

	Matérialisées par des titres	Non matérialisées par des titres	Juin-23
Dépôts à vue des établissements financiers	-	44 588	44 588
Banques et correspondants étrangers	-	22 225	22 225
Organismes financiers spécialisés	-	22 363	22 363
Total	-	44 588	44 588

Note 7.13

Ventilation des actifs donnés en garantie et dettes respectives

En K.TND

	Juin-23		
	Dettes - PA1	Dettes - PA3	Total
Créances mobilisées / Appel d'offres BCT	115 161	-	115 161
Titres d'État / Appel d'offres BCT & pensions livrées	50 112	182 721	232 833
Total	165 273	182 721	347 994

Note 7.14

Engagements en devises sur opérations de change

En K.TND

	Juin-23	Juin-22	Déc-22
Devises vendues au comptant à livrer	36 594	22 515	19 743
Devises achetées au comptant à recevoir	44 370	25 602	30 680
Devises achetées à terme à recevoir	32 554	45 949	70 601
Total	113 518	94 066	121 024

Banque de
Tunisie

Notes sur les parties liées
Juin 2023

Note 8. Transactions avec les parties liées

Les parties liées sont définies comme :

- Les entreprises qui directement, ou indirectement par le biais d'un ou de plusieurs intermédiaires, contrôlent, ou sont contrôlées par, ou sont placées sous contrôle conjoint de, l'entreprise présentant des états financiers. (Ceci comprend les sociétés holdings et les filiales directes et indirectes) ;
- Les entreprises associées ;
- Les personnes physiques détenant, directement ou indirectement, une part des droits de vote de l'entreprise présentant des états financiers, qui leur permet d'exercer une influence notable sur l'entreprise, et les membres proches de la famille de ces personnes ;
- Les principaux dirigeants, c'est à dire les personnes ayant l'autorité et la responsabilité de la planification, de la direction et du contrôle des activités de l'entreprise présentant les états financiers, y compris les administrateurs et les dirigeants de sociétés ainsi que les membres proches des familles de ces personnes ; et
- Les entreprises dans lesquelles une part substantielle dans les droits de vote est détenue, directement ou indirectement, par toute personne citée dans (3) ou (4), ou sur lesquelles une telle personne peut exercer une influence notable. Ceci inclut les entreprises détenues par les administrateurs ou les actionnaires principaux de l'entreprise présentant les états financiers, et les entreprises qui ont un de leurs principaux dirigeants en commun avec l'entreprise présentant les états financiers.

A la lumière de la définition des parties liées citée ci-dessus, et en application de ses dispositions, les principales transactions des parties ayant des effets sur les comptes de la Banque de Tunisie arrêtés au 30 juin 2023 se présentent comme suit :

8.1. Opérations avec Société de Bourse de Tunisie SBT (Entité sous contrôle)

Des transactions significatives qui sortent du cadre ordinaire de la banque se sont effectuées entre la BT et ses filiales considérées comme ses parties liées, et qui se matérialisent par la signature des conventions entre les deux parties, dont notamment celle qui permet à la banque d'octroyer 50% des commissions de courtage comme une rémunération du service commercial rendu à la SBT.

La BT met à la disposition de la SBT des locaux et des moyens logistiques indispensables pour le fonctionnement de son activité.

Outre les transactions citées ci-dessus, la BT affecte au profit de la SBT son personnel salarié et lui refacture les charges qui en découlent semestriellement.

En .TND / HT	Juin-23
Commissions de courtage	68 155
Loyer matériel	14 682
Loyer locaux	8 144
Commissions de dépôt	14 756
Personnel en détachement	415 500
Commissions sur compte	100
Commissions sur moyens de paiement	55
Autres commissions	14
Dividendes	59 393
Total produits	580 799
Intérêts sur dépôts	5 186
Total charges	5 186
Dépôts à vue	2 685
Comptes à terme	120 000
Total passifs	122 685

8.2. Opérations avec SICAV Rendement (Entités sous influence notable)

La Banque de Tunisie est considérée comme le dépositaire exclusif des titres de des fonds de ladite SICAV rendement. En rémunération de ses prestations, la BT est rémunérée au taux de 0,6% TTC de l'actif net de la SICAV trimestriellement comme une commission de dépôt.

En .TND / HT	Juin-23
Commissions de dépôt	1 229 343
Plus-value sur cession de titres	268 493
Dividendes	2 522 616
Total produits	4 020 452
Intérêts sur dépôts	3 707 061
Total charges	3 707 061
Dépôts à vue	39 920 556
Comptes à terme	35 744 000
Certificats de dépôt	38 500 000
Total passifs	114 164 556

8.3. Opérations avec SICAV Croissance (Entités sous influence notable)

La Banque de Tunisie est considérée comme le dépositaire exclusif des titres de des fonds de ladite SICAV croissance. En rémunération de ses prestations, la BT est rémunérée au taux de 0,1% TTC de l'actif net de la SICAV trimestriellement comme une commission de dépôt.

En .TND / HT	Juin-23
Commissions de dépôt	6 736
Dividendes	48 491
Commissions sur moyens de paiement	9
Total produits	55 236
Intérêts sur dépôts	123 922
Total charges	123 922
Dépôts à vue	500 023
Comptes à terme	2 972 000
Certificats de dépôt	500 000

En .TND / HT	Juin-23
Total passifs	3 972 023

8.4. Opérations avec Foncière des oliviers (Entité sous contrôle)

La Banque de Tunisie a conclu avec FOSA une convention du service financier, en vertu de laquelle, la banque perçoit une rémunération brut annuelle à titre du service rendu.

Outre la convention citée ci-dessus, une autre s'est signée entre les deux parties permettant à la banque de recevoir une rémunération annuelle brute en contre partie de la location.

En .TND / HT	Juin-23
Services financiers	2 573
Droits de garde de titres	237
Loyer locaux	5 131
Dividendes	48 000
Commissions sur comptes	50
Commissions sur moyens de paiement	12
Total produits	56 003
Dépôts à vue	414 932
Total passifs	414 932

8.5. Opérations avec Placements de Tunisie SICAF (Entité sous contrôle)

La Banque de Tunisie assure la gestion du service financier pour le compte de Placement Tunisie-SICAF, moyennant une rémunération annuelle brut en contre partie du service rendu.

La Banque de Tunisie met à la disposition de Placement Tunisie-SICAF des locaux et des équipements nécessaires à son fonctionnement, et elle perçoit en contrepartie une commission annuelle à titre de cette location.

En .TND / HT	Juin-23
Service financier	35 208
Droits de garde de titres	37 796
Loyer locaux	5 319
Commissions sur comptes	50
Commissions sur moyens de paiement	14
Dividendes	949 380
Total produits	1 027 767
Intérêts sur dépôts	43 157
Total charges	43 157
Dépôts à vue	29 260
Certificats de dépôt	1 000 000
Total passifs	1 029 260

8.6. Opérations avec ASTREE (Entité sous contrôle)

La BT a conclu une convention du service financier avec Astrée, moyennant une rémunération annuelle brute.

De son côté, la BT loue à Astrée un local destiné à abriter son archive à Mateur.

La BT affecte au profit de Astrée son personnel salarié et lui refacture les charges qui en découlent semestriellement.

D'autre part, Astrée loue des locaux à la BT qu'elles les exploitent pour le fonctionnement de son activité commercial « agences ».

En .TND / HT	Juin-23
Services financiers	22 207
Personnel en détachement	110 736
Loyer locaux archivage	7 757
Droits de garde de titres	143 368
Commissions sur compte	54
Intérêts sur comptes débiteurs	1 379
Commission sur contrat d'assurance-crédit	3 596 212
Commissions sur moyens de paiement	5 409
Autres commissions	12 977
Dividendes	6 037 980
Divers produits	796
Total produits	9 938 875
Prime assurance multirisques	276 117
Prime assurance groupe/charge sociale	1 173 384
Prime épargne complémentaire retraités	138 823
Prime d'intéressement	6 500 000
Loyer locaux agences bancaire	29 522
Prime assurance (Contrat de gestion des départs à la retraite)	2 255 719
Intérêts sur dépôts	8 694 949
Charges générales d'exploitation	29 522
Total charges	19 098 036
Dépôts à vue	20 180
Certificat de dépôt	25 500 000
Compte à terme	179 475 000
Total passifs	204 995 180
Engagements HB	1 938 377

8.7. Opérations avec DIRECT PHONE SERVICES (part substantielle dans les droits de vote)

La Banque de Tunisie assure la gestion du service financier de DPS, et elle perçoit une rémunération annuelle brut en contrepartie de son service rendu.

La BT loue quatre différents locaux à DPS, moyennant des rémunérations brutes en contre partie de ces locations.

En .TND / HT	Juin-23
Services financiers	10 693
Loyer locaux	148 022
Commissions sur moyens de paiement	57
Autres commissions	137
Total produits	158 909
Intérêts sur dépôts	7 271
Total charges	7 271
Dépôts à vue	2 144 290
Total passifs	2 144 290

8.8. Opérations avec SPFT CARTHAGO (Entité sous contrôle)

La Banque de Tunisie a conclu une convention avec SPFT CARTHAGO en vertu de laquelle elle héberge le siège social de cette entité moyennant une rémunération annuelle brute à titre de cette location.

La BT assure également la gestion du service financier de SPFT CARTHAGO et elle perçoit une rémunération annuelle en contrepartie de son service rendu.

En .TND / HT	Juin-23
Services financiers	13 230
Loyer locaux	10 584
Commissions sur compte	50
Commissions sur moyens de paiement	157
Autres commissions	280
Dividendes	1 296 817
Divers produits	24
Total produits	1 321 142
Intérêts sur dépôts	424 854
Total charges	424 854
Dépôts à vue	1 213 884
Total passifs	1 213 884

8.9. Opérations avec SCAN CLUB ACQUARUS NABEUL (Entité sous contrôle)

Deux conventions se sont conclues entre la banque et la SCAN, en vertu desquelles la banque assure la gestion du service financier de la SCAN, et elle met à sa disposition un local nécessaire pour le fonctionnement de son activité. La banque perçoit une rémunération annuelle en contre partie de ses services financiers rendus à la SCAN, ainsi que pour le loyer.

En .TND / HT	Juin-23
Services financiers	8 802
Loyer locaux	10 584
Commissions sur compte	50
Autres commissions	100
Commissions sur moyens de paiement	31
Total produits	19 567
Dépôts à vue	50 411
Total passifs	50 411

8.10. Opérations avec la Générale de Participations (Entité sous contrôle)

La BT a conclu avec la générale de participation de Tunis une convention du service financier en vertu de laquelle la banque assure la gestion du service financier de cette société moyennant une rémunération brute annuelle.

Une autre convention de loyer s'est conclue entre la BT et la GPT à travers laquelle la banque héberge le siège social de cette société contre une rémunération matérielle.

En .TND / HT	Juin-23
--------------	---------

Services financiers	35 208
Droits de garde de titres	12 697
Loyer locaux	5 292
Commissions sur comptes	50
Commissions sur moyens de paiement	210
Intérêts sur comptes débiteurs	10
Dividendes	8
Total produits	53 475
Dépôts à vue	275
Total passifs	275

8.11. Opérations avec la Générale Immobilière de Tunisie GIT SA (Entité sous contrôle)

La BT a conclu une convention de service financier avec la GIT SA, en vertu de laquelle, la banque assure la gestion financière de cette société moyennant une rémunération annuelle brut.

La BT loue un local à la GIT SA pour le besoin de fonctionnement de son activité, et elle perçoit en contrepartie une rémunération encontre partie de cette location.

En .TND / HT	Juin-23
Services financiers	8 558
Loyer locaux	10 262
Commissions sur compte	100
Commissions sur moyens de paiement	30
Total produits	18 950
Dépôts à vue	401 505
Total passifs	401 505

8.12. Opérations avec BT SICAR (Entité sous contrôle)

Une convention de gestion de fonds à capital risque s'est signée entre la BT et la BT-SICAR, en vertu de laquelle, cette dernière assure pour le compte de la banque la gestion des fonds déposés auprès d'elles, moyennant la perception des commissions de, gestion, performance et de rendement.

D'un autre côté, la BT assure pour le compte de la BT-SICAR la gestion de son service financier, et elle perçoit en contrepartie une rémunération annuelle brute.

Une autre convention de loyer locaux signée entre la BT et la BT-SICAR, permet à cette société de bénéficier d'un local nécessaire pour le besoin de son activité, moyennant une rémunération brute versée au profit de la banque.

La BT affecte son personnel salarié au profit de la BT-SICAR et lui refacture les charges y afférentes semestriellement.

En .TND / HT	Juin-23
--------------	---------

Services financiers	6 180
Loyer locaux	8 552
Personnel en détachement	161 654
Dividendes	3 998 720
Commissions sur comptes	50
Commissions sur moyens de paiement	17
Total produits	4 175 173
Commissions de gestion	1 200 884
Commissions de rendement	364 922
Total charges	1 565 806
Dépôts à vue	47 662
Total passifs	47 662

8.13. Opérations avec BFCM - Banque Fédérative du Crédit Mutuel (Entité exerçant une influence notable sur la BT)

La BT et la BFCM ont conclu le 17 juillet 2006 une convention de sous dépôt, en vertu de laquelle la banque agit en tant que dépositaire de titres et espèce pour le compte de certains clients de la BFCM ou pour son propre compte, ce qui permet à la banque de percevoir une rémunération calculée selon un barème convenu entre les deux parties.

En .TND / HT	Juin-23
Droits de garde sur titres	37 064
Commissions sur comptes	36
Total produits	37 100
Dépôts à vue	596 147
Total passifs	596 147

8.14 Opérations avec Transport de Fonds de Tunisie - TFT (Entité sous contrôle)

Aucune convention n'est en cours entre la BT et la société TFT. Cette société demeure une partie liée, vu le contrôle qu'exerce la banque sur elle.

En .TND / HT	Juin-23
Commissions sur moyens de paiement	6
Total produits	6
Dépôts à vue	3 209
Total passifs	3 209

8.15. Opérations avec SPPI-SICAR (Entité sous contrôle)

La BT assure pour le compte de SPPI-SICAR la gestion de son service financier, et elle perçoit en contrepartie une rémunération brut annuelle. Cette transaction est

précédée par la signature d'une convention entre les deux parties.

D'autre part, la BT loue un local à SPPI-SICAR suite à la signature d'une convention entre eux, et elle perçoit en contre parti une rémunération annuelle brute à titre de cette location.

En .TND / HT	Juin-23
Services financiers	1 545
Loyer locaux	1 050
Commissions sur compte	50
Commissions sur moyens de paiement	9
Total produits	2 654
Dépôts à vue	99 809
Total passifs	99 809

15) Transactions effectuées avec la société Pôle de compétitivité de Bizerte : SPCB (Entité sous contrôle)

Aucune convention n'est en cours entre la BT et la société Pôle de compétitivité de Bizerte. Cette société demeure une partie liée, vu le contrôle qu'exerce la banque sur elle.

En .TND / HT	Juin-23
Commissions sur comptes	50
Commissions sur moyens de paiement	766
Autres commissions	100
Jetons de présence	5 000
Total produits	5 916
Intérêts sur dépôts	1 128
Total charges	1 128
Dépôts à vue	377 360
Total passifs	377 360

8.16. Opérations avec la société International Information développement | IID

La Banque de Tunisie assure la gestion du service financier de IID, et elle perçoit une rémunération annuelle brut en contrepartie de son service rendu.

En .TND / HT	Juin-23
Services financiers	10 693
Autres commissions	134
Commissions sur moyens de paiement	1 474
Total produits	12 301
Dépôts à vue	1 061 749
Total passifs	1 061 749

RAPPORT D'EXAMEN LIMITÉ SUR LES ÉTATS FINANCIERS INTERMÉDIAIRES AU 30 JUIN 2023

Mesdames, Messieurs les actionnaires de la Banque de Tunisie

Nous avons effectué l'examen limité du bilan et de l'état des engagements hors bilan de la Banque de Tunisie au 30 juin 2023 ainsi que de l'état de résultat et de l'état des flux de trésorerie pour la période de six mois se terminant à cette date, des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers intermédiaires font apparaître un total bilan de 7 483 398 mille dinars et un bénéfice net de la période s'élevant à 76 397 mille dinars.

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers intermédiaires conformément aux normes comptables tunisiennes. Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur ces états financiers intermédiaires sur la base de notre examen limité.

Etendue de l'examen limité

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la profession applicables en Tunisie et relatives aux missions d'examen limité d'informations financières intermédiaires.

Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste à obtenir les informations nécessaires, principalement auprès des personnes responsables des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques ainsi que toute autre procédure d'examen appropriée. Un examen de cette nature ne comprend pas tous les contrôles propres à un audit effectué selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Il ne permet donc pas d'obtenir l'assurance d'avoir identifié tous les points significatifs qui auraient pu l'être dans le cadre d'un audit et, de ce fait, nous n'exprimons pas une opinion d'audit.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers intermédiaires ci-joints ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de la Banque de Tunisie au 30 juin 2023, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour la période de six mois se terminant à cette date, conformément aux normes comptables généralement admises en Tunisie.

Tunis, le 30 août 2023

Les Commissaires aux Comptes

Les Commissaires aux Comptes Associés MTBF

Tunisie Audit & Conseil TAC

Mohamed Lassaad BORGHI

Lamjed Ben M'BAREK